



ANNEXE 2B du règlement de Val de Bagnes relatif au fonds communal pour la rénovation.

Formulaire relatif aux mesures d'encouragement pour l'établissement d'un CECB+

Ce formulaire et ses annexes doivent être transmis (au plus tard 3 mois après la publication du CECB+) avec la mention « Etablissement d'un CECB » à l'adresse suivante :

subventions@altis.swiss ou par courrier à ALTIS, Place de Curala 5, 1934 Le Châble VS

Propriétaire	
Raison sociale	
Nom	
Prénom	
Rue et n°	
NPA/ Localité	
Téléphone	
E-mail	

Mandataire (si différent)	
Raison sociale	
Nom	
Prénom	
Rue et n°	
NPA/ Localité	
Téléphone	
E-mail	

Bâtiment	
Rue et n°	
NPA/ Localité	
N° de parcelle	
N° EGID	

Nom de la Banque _____

IBAN du bénéficiaire de la subvention _____

Lieu, date, timbre et signature du bénéficiaire _____

Annexes :

- Facture du CECB+
- CECB+ (version pdf par mail à subventions@altis.swiss)